



INFO-NÉGO 2013

Syndicat des employé(e)s de TVA
1635, boul. de Maisonneuve est, bureau 1A, Montréal (Québec) H2L 2B6
(514) 527-8895 scfp687@bellnet.ca www.scfp687.ca



COMMUNIQUÉ NUMÉRO 17
Le lundi 20 janvier 2014

Le déficit a fondu à 7 millions de dollars

Avancée majeure lors de la seconde journée de conciliation le vendredi 17 janvier. L'employeur a admis, document de ses actuaires à l'appui, que le déficit de solvabilité du régime de retraite à prestations déterminées a fondu comme neige au soleil au courant de l'année 2013.

Le déficit attribuable au SCFP 687 est maintenant estimé à 7 millions de dollars en date du 31 décembre dernier. Tout un revirement par rapport au déficit de 45 millions de dollars calculé un an plus tôt.

Comme il a été expliqué lors de l'assemblée générale de mercredi dernier, la hausse des taux d'intérêt combinée aux bons rendements des marchés boursiers en 2013 a eu un effet spectaculaire sur le déficit.

Le comité de négociation comprend mal pourquoi l'employeur persiste à vouloir sabrer dans votre régime de retraite alors que les problèmes sont en voie de se régler par eux-mêmes.

Le Syndicat a proposé en octobre dernier des solutions concrètes pour diminuer les risques de retomber dans les déficits, mais l'Employeur refuse toujours d'en tenir compte.

Le comité de négociation a réitéré qu'il n'est pas question d'envisager un régime de retraite à cotisation déterminée, ni pour les employés actuels, ni pour les employés futurs!

La prochaine réunion de conciliation est prévue le vendredi 24 janvier pour aborder d'autres sujets comme la sécurité d'emploi.

Votre comité de négociations : Réjean Beaudet, Marc-André Hamelin, Pascal Legault, Simon Lamarre, Marc Portelance et François Castonguay. Michel Latulippe, conseiller du SCFP.